

S.I.A SAINT LOUP-SUR-SEMOUSE - CORBENAY – MAGNONCOURT

Station d'épuration



TRAITEMENT DE LA POLLUTION		
	capacité nominale kg/j	normes de rejet mg/L
DBO₅ (pollution carbonée)	351	20
DCO (pollution carbonée)	758	90
MES (matières en suspension)	582	20
N-NTK (pollution azotée)	65,3	10
Pt (pollution phosphorée)	14,2	2

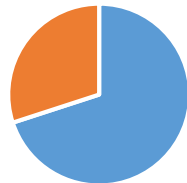
La station en quelques chiffres			
Capacité	5 850 Equivalents Habitants		
		temps sec	temps pluie
Volume d'eaux usées	m ³ /j	1 211	2 880
Débit de pointe	m ³ /h	75	120
Caractéristiques			
Bassin biologique	1290 m ³ comprenant 34 m ³ de zone de		
Clarificateur	diamètre 18 m / hauteur d'eau 3,7 m		
Délai des travaux	16 mois		

FINANCEMENT

Montant global usine : 2 262 232 € HT

SIA St Loup/Semouse
Corbenay – Magnoncourt

678 672 €



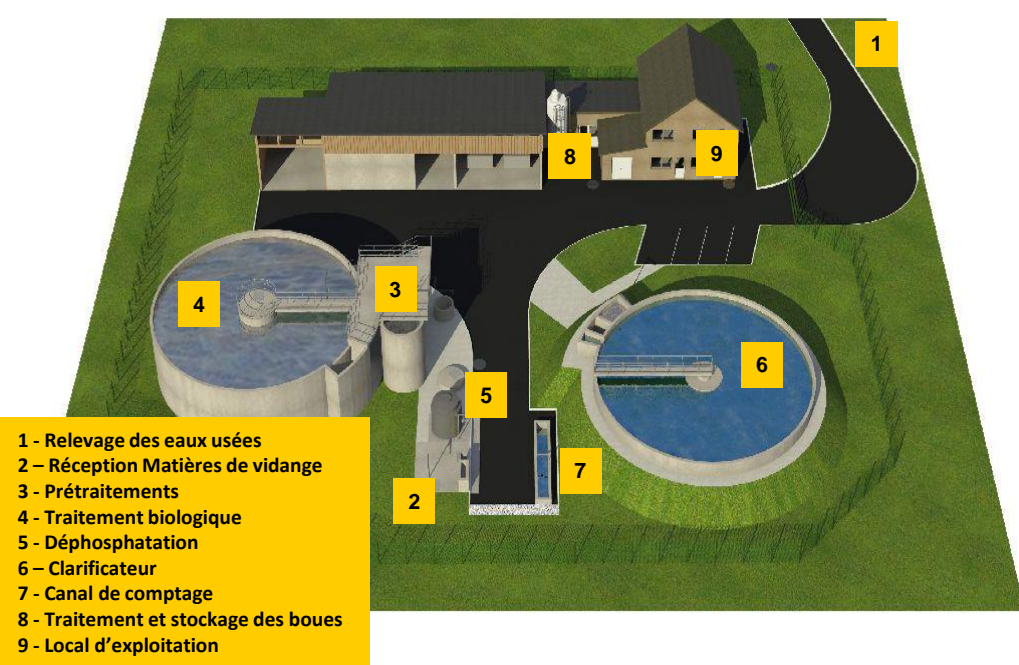
Participation
1 583 560 €

Naldeo



INAUGURATION DE LA STATION
JEUDI 26 OCTOBRE 2017





Capacité de traitement : 5 850 équivalents habitants

La nouvelle station d'épuration du syndicat a pour vocation de traiter les eaux usées de trois communes: **Corbenay, Magnoncourt, Saint-Loup sur Semouse**. Cette nouvelle installation est implantée sur la commune de Saint-Loup sur Semouse, le long de la rive droite de la Semouse.

Poste de relèvement

Le poste de relèvement situé en amont de la station reçoit les eaux brutes acheminées par une canalisation gravitaire de diamètre 300 mm. Deux pompes de 120 m³/h permettent le relevage des eaux brutes vers la première étape du traitement : les prétraitements.

Prétraitements

Cette phase du traitement élimine les matières solides, les sables et les graisses. Elle comprend :

- Un tamiseur compacteur avec ensacheur automatique équipé d'une maille de 5 mm retenant les déchets de tailles fines,
- Un dégraisseur-dessableur dans lequel les graisses sont récupérées par flottation et les sables par décantation en fond d'ouvrage,
- Deux fosses de réception, désodorisées, des matières de vidanges / lixiviats sont prévues afin de les réinjecter à petit débit dans le traitement.



Traitement biologique

Les eaux prétraitées, constituées de pollution dissoute et de matières en suspension, sont traitées par un procédé de boues activées.

La technologie employée est un traitement Biologique par chenal d'aération de 1290 m³. L'air nécessaire au développement des bactéries et à la dégradation de la pollution est produit par des surpresseurs qui alimentent un réseau de diffuseurs placés en fond de bassin.

Le phosphore est traité par voie physico-chimique. L'ajout dans le bassin d'aération d'un réactif déphosphatant (Chlorure Ferrique) qui précipite le Phosphore dans les boues.



Clarificateur

L'eau épurée est ensuite séparée des boues par décantation dans un ouvrage non agité, le clarificateur. Les boues décantées sont en partie recirculées vers le bassin biologique. L'autre partie, appelée boues en excès, est évacuée vers l'atelier de traitement des boues pour y être déshydratée.

L'eau traitée se déverse en surface du clarificateur et rejoint le milieu récepteur, par le canal de comptage.

Traitement des boues

Les boues en excès sont extraites par pompage depuis le clarificateur pour être ensuite déshydratées par centrifugation.

Une injection de chaux permet de stabiliser des boues stockées, supprimant ainsi les nuisances olfactives et servant d'amendement calcique lors des épandages.

